SEULES LES VERSIONS « TAPUSCRITES » SERONT ACCEPTEES

Les clubs ont la responsabilité de l'envoi des dossiers en version numérique à la ligue, après avoir vérifié la présence de tous les documents nécessaires

CONVENTION ENTRE CLUBS : SAISON 2025 – 2026

Article 25 des règlements généraux

Cadre réservé Ligue Corse

Date de réception à la Ligue :

CREATION* ☐ **RENOUVELLEMENT*** ☐

*Mettre un X dans la case correspondante

Nom de la convention *	

(*) le plus clairement possible, les sigles ne sont pas autorisés

CLUB PORTEUR (1)

	N° affiliation	Nom du club	Niveau de jeu
1			Régional

AUTRES CLUBS

	N° affiliation	Nom du club	Niveau de jeu
2			Régional
3			Régional
4			Régional
5			Régional
6			Régional

(1) Club sous le n° d'affiliation duquel seront saisies les listes de joueurs

Préambule

Le dispositif de conventions doit correspondre à une logique de projet s'inscrivant dans la politique territoriale et non à une logique d'opportunité découlant de situations conjoncturelles.

Une convention peut rapprocher deux ou plusieurs clubs en vue de permettre une progression réciproque des effectifs et/ou des niveaux de jeu intéressant leurs équipes évoluant dans les divers niveaux de compétitions, et/ou de favoriser l'émergence d'une structure représentative forte, susceptible de dynamiser la pratique du Handball à l'échelle d'un département ou d'une région.
La volonté de progrès doit être vérifiée par une qualification des intervenants, notamment l'encadrement technique, qualification acquise ou en formation.

Constitution du dossier

Le présent dossier de création ou renouvellement comprend :

- L'objet de la convention : équipe(s) concernée(s) et niveau(x) de jeu (annexe 1)
- L'exposé des motifs (annexe 2)
- Les conditions de fonctionnement : ressources respectives apportées par chaque club, modalités de prise de décision, … (annexe 3)
- Les résultats attendus et les critères d'évaluation (annexe 4)
- Les principes retenus pour satisfaire les exigences de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement pour chacun des clubs concernés (annexe 5)
- Pour chaque club : **un extrait numérisé du procès-verbal de l'assemblée générale** ayant approuvé le principe et le contenu de la convention (une seule page mentionnant clairement la date et le lieu de la réunion, ainsi que les nom, prénom, fonction et numéro de licence du signataire ;

Ce dossier est à adresser par **courrier électronique uniquement** à l'adresse **de la Ligue Corse : 5500000@ffhandball.net avant le 19 Septembre 2025** pour traitement.

Tout dossier incomplet ne pourra être accepté

Annexe 1 – Equipes concernées, niveaux de jeu

Les clubs ci-dessus désignés (*) se regroupent pour :

- Favoriser l'émergence d'une structure au niveau Régional ☐

 (mettre une X dans la case correspondante)

Le cas échéant, autant de conventions différentes doivent être établies si les clubs souhaitent se rapprocher pour former des équipes appelées à évoluer au niveau national, régional ou départemental.

- Promouvoir et développer le Handball sur le bassin de ☐

(*) Les clubs concernés doivent se situer à l'intérieur d'une zone géographique restreinte dont les limites font référence, notamment, par exemple, à celles d'une coopération intercommunale, telle que visée par le code général des collectivités territoriales.

Populations concernées Masculins ☐ Féminins ☐

Catégories	Sexe	Catégorie concernée
+16		
-17 ou -18 (hors C.F)		
-15 ou -16		
-13		
-11		

Annexe 2 – Exposé des motifs

A remplir par le club porteur en relation avec les clubs associés

Annexe 3 – Conditions de fonctionnement
(ressources respectives apportées par chaque club, modalités de prise de décision, …)

A remplir par le club porteur en relation avec les clubs associés

Annexe 4 – Résultats attendus, critères d'évaluation

A remplir par le club porteur en relation avec les clubs associés

Annexe 5 – Principes retenus pour satisfaire les exigences de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement pour chacun des clubs concernés :

Mentionner le nom du club prenant en charge les exigences :

- Sportives :

- Techniques :

- Juges arbitres :

- Juges Arbitres Jeunes :

Approbations

CLUB 1

N°	Nom du club	Nom du Président	Date d'approbation
1			

CLUB 2

N°	Nom du club	Nom du Président	Date d'approbation
2			

CLUB 3

N°	Nom du club	Nom du Président	Date d'approbation
3			

CLUB 4

N°	Nom du club	Nom du Président	Date d'approbation
4			

CLUB 5

N°	Nom du club	Nom du Président	Date d'approbation
5			

CLUB 6

N°	Nom du club	Nom du Président	Date d'approbation
6			

Avis et Décision

Avis du Conseil d'Administration de la ligue régionale d'appartenance des clubs concernés

Date :	
Nom, prénom et numéro de licence du référent désigné par la Ligue	

Décision de la Commission Territoriale des Statuts et de la Règlementation

Date :	
Nom, prénom et numéro de licence du référent désigné par la Ligue	